

La sélection

Pour se présenter aux épreuves de sélection, les candidats doivent fournir :

- L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance
- Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé
- Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur
- Un permis de conduire conforme à la législation en vigueur et en état de validité (permis de conduire B depuis plus de 3 ans ou 2 ans si conduite accompagnée)

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve d'admissibilité.

L'épreuve d'admissibilité est une épreuve écrite et anonyme ; elle dure deux heures et est notée sur 20 points. Elle comporte un sujet de français et un sujet d'arithmétique.

Pour se présenter à l'épreuve orale d'admission, les candidats doivent réaliser un stage d'orientation professionnelle dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire agréée, pendant une durée de 140 heures. Ce stage peut être réalisé en continu ou en discontinu et au maximum sur deux sites différents

L'épreuve orale d'admission dure 20 minutes maximum, est notée sur 20 points.

Les secteurs d'activités

- En secteur privé : Entreprise de transport sanitaire
- En secteur public :
 - Service de transport d'un établissement hospitalier
 - En service Mobile d'Urgence et de Réanimation



Nous contacter

Institut de Formations Paramédicales

89 Faubourg Saint Jean
45000 ORLEANS

www.ifpm-orleans.fr

Téléphone : 02.38.78.00.00 (de 8h à 13h)

Fax : 02.38.78.00.01

Mail : secretariat-general@ifpm45.fr



@IFPMOrleans



Notre fierté, former les professionnels de demain



Formation Ambulancier



2018/V1

Ambulancier un métier

L'ambulancier exerce son activité au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé.

Sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, pour des raisons de soins ou de diagnostic, il assure la prise en charge et le transport de malades, de blessés ou de parturientes dans les véhicules de transport sanitaire adaptés.

Les activités

- Transporter de patients en toute sécurité entre différentes structures
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer les continuités de prise en charge et de soins du patient
- Apprécier et surveiller l'état clinique d'un patient et des dispositifs médicaux pendant le transport, dans le champ de compétences
- Utiliser des techniques préventives de manutention et des règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation du patient dans le cadre du confort et de la sécurité
- Vérifier quotidiennement le véhicule et le matériel nécessaire au transport, assurer le nettoyage, l'entretien et la traçabilité
- Dans toutes situations d'urgence, réaliser des gestes de premiers secours adaptés à l'état du patient, dans le cadre strict des attributions
- Respecter des règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections
- Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage

Ambulancier, une formation

Aujourd'hui, plusieurs modes d'accès au **Diplôme d'Etat d'Ambulancier** sont proposés :

La formation intégrale en continu
Les passerelles ou cursus partiel

Déroulement et contenu de la Formation

L'ensemble de la formation comprend 18 semaines soit **630 heures d'enseignement théorique et clinique**.

La répartition des enseignements est la suivante :

- En institut de formation : 13 semaines, soit 455 heures,
- En stage clinique et en stage en entreprise : 5 semaines, soit 175 heures.

Les stages :

Les stages sont réalisés dans les structures suivantes :

- Service de court ou moyen séjour : personnes âgées ou handicapées, pédiatrie ou rééducation fonctionnelle : semaine,
- Services d'urgence : 1 semaine,
- SAMU ou SMUR avec passage en salle d'accouchement si possible ou stage optionnel supplémentaire en service d'urgence : 1 semaine,
- Entreprise de transport sanitaire : 2 semaines.



Les Modules :

La formation en institut comprend **huit modules**, dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissage pratiques et gestuels.

Les modules de formation correspondent à l'acquisition des huit compétences du diplôme :

- **Module 1** : Dans toutes situations d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient. 3 semaines (105 heures)
- **Module 2** : Apprécier l'état clinique d'un patient. 2 semaines (70 heures)
- **Module 3** : Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections. 1 semaine (35 heures)
- **Module 4** : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients. 2 semaines (70 heures)
- **Module 5** : Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage. 2 semaines (70 heures)
- **Module 6** : Assurer la sécurité du transport sanitaire. 1 semaine (35 heures)
- **Module 7** : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins. 1 semaine (35 heures)
- **Module 8** : Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession. 1 semaine (35 heures)

Les enseignements sont assurés par des médecins, des infirmiers, des ambulanciers en exercice, des chefs d'entreprise de transport sanitaire.